

# Les actus du Welcome Desk

Juin 2018

# LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE POUR LES ETUDIANTS RENTREE 2018/2019

A partir de cette année, pour bénéficier de l'assurance maladie obligatoire\*, un seul interlocuteur : la CPAM (Caisse Primaire de l'Assurance Maladie). L'affiliation est gratuite !

1) La réforme de l'assurance santé\* pour les étudiants et les néo-bacheliers

Seuls ceux déjà affilés aux sécurités sociales étudiantes LMDE et VITTAVI (ou autre suivant le périmètre académique) restent attachés à cette sécurité sociale pendant l'année universitaire 2018-2019. Leur dossier sera transféré au régime général à la rentrée 2019.

### Rentrée 2018:

- Nouvel étudiant français → reste couvert par le régime actuel (ex : celui des parents) et devient « assuré autonome ». Il devra créer un compte sur www.Ameli.fr et mettre à jour sa carte vitale (dans les bornes CPAM\* ou en pharmacie). L'assurance est gratuite.
- Déjà étudiant → reste couvert par sa sécurité sociale\* étudiante LMDE ou VITTAVI (ou autre SMER s'il arrive d'une autre région) pendant l'année 2018/2019. Il n'aura pas à payer de cotisation annuelle de 217 euros. Il devra vérifier que ses coordonnées et informations auprès de sa sécurité sociale\* étudiante LMDE ou VITTAVI sont exactes (RIB, adresse postale et déclaration du médecin traitant) et mettre à jour sa carte vitale (en pharmacies ou borne CPAM).

### Rentrée 2019:

- Nouveaux étudiants → Idem que pour la rentrée 2018
- Déjà étudiants → Ceux qui étaient encore affiliés à LMDE ou VITTAVI seront automatiquement basculés sur le régime général sans démarche de leur part. Ils devront créer un compte personnel sur www.ameli.fr et mettre à jour leur carte vitale.
- 2) Le cas des étudiants étrangers primo arrivant : une nouvelle démarche administrative

Attention, à partir de la rentrée universitaire 2018 les étudiants internationaux arrivant en France devront s'inscrire eux même à la Sécurité Sociale\* (CPAM) obligatoire. Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois sur le territoire français et après leur inscription administrative auprès de leur établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants seront couvert à partir du jour de leur inscription administrative et ce, rétroactivement.

### **Etudiants hors UE**

### Inscription uniquement en ligne :

→ 1) Se connecter sur le site dédié <u>www.etudiants-etrangers.ameli.fr</u>







# Les actus du Welcome Desk

Juin 2018

- → 2) Renseigner ses informations personnelles obligatoires : nom, prénom, date de naissance, pays de naissance, adresse email, adresse postale en France, numéro de téléphone
- → 3) Déposer les pièces justificatives obligatoires :
  - Passeport et titre de séjour
  - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec affiliation (ou pièce établie par le consulat dans le cas où l'étudiant n'aurait pas d'acte de naissance)
  - Attestation de scolarité pour l'année en cours
  - RIB ou IBAN (relevé d'identité bancaire)
- → 4) Télécharger une attestation provisoire d'affiliation le temps que les pièces justificatives soient traitées
- →5) Déposer les pièces justificatives manquantes ou non conformes puis télécharger l'attestation définitive
- → 6) Une fois l'affiliation effective et afin d'être remboursé de manière simple et rapide, il faut :
  - ouvrir un compte sur le site www.ameli.fr
  - commander sa carte vitale
  - déclarer son médecin traitant

### Etudiants de l'UE/EEE/Suisse/Monégasque

Ils restent couverts par l'assurance maladie de leur pays d'origine grâce à la Carte Européenne d'Assurance Maladie préalablement demandée auprès de l'organisme de santé de leur pays. Ils peuvent cependant demander à être remboursés de leurs soins auprès de la CPAM de leur lieu d'étude.

### Cas particuliers

Les étudiants de nationalité québécoise ou d'Andorre sont soumis à des accords bilatéraux. Rendez-vous sur le site www.ameli.fr: <a href="https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france">https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france</a>

Pour toutes informations complémentaires, se rendre sur le site <u>www.ameli.fr</u> ou directement à la CPAM (pour Toulouse : 3 Boulevard du Professeur Léopold Escande).

Toute l'actualité sur notre site <u>www.welcomedesk.univ-toulouse.fr</u>

#### La complémentaire santé (ou « mutuelle »)

Attention l'assurance maladie rembourse les frais de santé à hauteur de 70%. Pour être remboursé à 100%, il faut payer une assurance complémentaire aussi appelée « complémentaire santé » ou « mutuelle ». Elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée. Elle est proposée par diverses « mutuelles complémentaires santé » et organismes d'assurance.

Le Conseil Régional Occitanie apporte une aide aux étudiants souhaitant prendre une complémentaire. Plus de renseignement sur : http://www.laregion.fr/PassMutuelleEtudiant

<sup>\*</sup> Ces mots signifient la même chose







# THE HEALTH INSURANCE\* REFORM FOR THE STUDENTS START OF THE UNIVERSITY YEAR 2018/2019

From this year, to benefit from the mandatory health insurance\*, ONE interlocutor: the CPAM\* (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). The inscription is free!

### 1) The Health insurance\* reform for <u>new</u> international students

Watch out, from the start of school year 2018, all the international students arriving in France will have to join by them self to the compulsory Social Security\* (CPAM\*). This application has to be made necessarily once on the French territory and after your administrative inscription at your school or university. You will be covered only from the day of your administrative inscription and it retroactively.

### **Students outside UE**

### Inscription only online:

- → 1) connect on the website: www.etudiants-etrangers.ameli.fr
- → 2) Fill your personal informations: Name, surname, birthdate, bithplace, email, postal adresse in France, phone number
- → 3) Upload your documents :
  - Passeport and visa or residence permit
  - Birth certificate with affiliation
  - Proof of inscription at school for the current year
  - RIB ou IBAN (french bank account number)
- → 4) Download your temporary attestation of affiliation meanwhile they deal with your documents.
- →5) Upload the missing documents if asked and then download the definitive attestation
- → 6) Once your affiliation done and to receive the refund medical claim quickly you need to:
  - Create an account on www.ameli.fr
  - Order your « carte vitale »
  - declare your referring doctor

### Student from UE/EEE/Suisse/Monégasque

You stay covered by the social security in your country through the health insurance european card previously asked at your country health organism.

### **Special case**







### Les actus du Welcome Desk

Juin 2018

Students from Quebec and Andorre have special agreements. Check on the website www.ameli.fr: <a href="https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france">https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france</a>

For all complementary questions you can have a look on the website <u>www.ameli.fr</u> ou go directly to the CPAM (for Toulouse : 3 Boulevard du Professeur Léopold Escande).

#### Aditional health insurance called « complémentaire santé » or « mutuelle »)

Be careful the health insurance refund the expenses of health at the level of 70 %. To be fully paid off, it is necessary to pay an additional insurance called "supplemental health insurance" or "Mutual Insurance Company". It is not compulsory but deeply recommended. It is proposed by diverse "mutual supplemental health insurances» and « insurance organism".

The Occitania regional council brings a help to the students wishing to take a complementary health insurance. More informations on: http://www.laregion.fr/PassMutuelleEtudiant

# 2) The Health insurance\* reform for international students already studying in France

Only those already studying in France and so affiliate to the Student Social Securities LMDE and VITTAVI (or other according to the academic perimeter) remain attached to this Social Security during the academic year 2018-2019 But you will not have to pay the annual 217-euro contribution.

At the start of the school year on 2019 those who still affiliated to LMDE or VITTAVI will automatically be change over the CPAM without initiative from them.

Both year you will have to verify with your student Social Security LMDE or VITTAVI that your address and phone number and information are exact (RIB, mailing address and declaration of the regular doctor) and to update your social-security card in pharmacies or CPAM machine.





<sup>\*</sup> same meaning